

école et syndicalisme

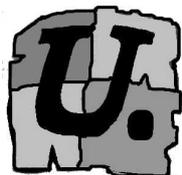
1/2 journées d'Informations Syndicales

12/02 Bayonne

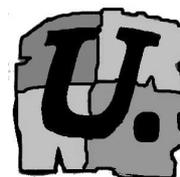
15/02 Pau

« Suppression du Samedi matin »

naissance officielle



de l'école à deux vitesses

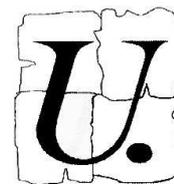


**"La honte n'est pas d'être inférieur à l'adversaire
c'est d'être inférieur à soi-même."**

Maxime mandchoue



"Suppression" du Samedi matin



le ministère a exigé une réponse immédiate
sur la signature du relevé de conclusions.
SE-UNSA et SGEN-CFDT ont signé le document ministériel.

**Refusant
tout ultimatum
et
toute précipitation
le SNUipp
a décidé
de consulter la profession**

questionnaire mis en ligne sur le site du SNUipp-FSU : www.snuipp.fr.

communiqué du SNUipp-FSU.

Paris, le 5 février 2008

Le ministère vient de faire connaître le texte proposé à la signature des organisations syndicales du premier degré sur les conséquences de la suppression du samedi matin. La décision du ministre de l' Education Nationale de réduire la durée de la semaine scolaire de deux heures d'enseignement pour tous les élèves, ne peut résoudre, pour le SNUipp, les difficultés lourdes que rencontrent certains.

Le SNUipp a participé à ces discussions menées à sa demande depuis le mois de novembre.

Le SNUipp est intervenu pour que les exigences de la profession en matière d'augmentation du temps consacré au travail en équipe, de prise en compte de l'alourdissement de la charge de travail, de liberté laissée aux équipes pédagogiques soient intégrées dans le dispositif.

Le **texte final**, malgré ses insuffisances, porte la marque de ces interventions comme du résultat de l'enquête « Donnez votre avis » à laquelle près de 20 000 enseignants des écoles ont répondu. Ainsi le temps de travail en équipe, l'organisation, la mise en place des PPRE et des projets de scolarisation des élèves en situation de handicap sont intégrés dans le temps de service. Le rôle du Conseil des maîtres est reconnu dans l'élaboration et la définition du dispositif.

Pour autant toutes les questions que nous avons soulevées ne sont pas résolues. La mesure provoquera de fortes inégalités entre les écoles et entre les enseignants en fonction des secteurs géographiques. Dans le contexte budgétaire actuel, le dispositif « plus de maîtres que de classes », s'il est mentionné avec les maîtres surnuméraires, n'est pas relancé en particulier dans les zones d'éducation prioritaire, les menaces sur l'existence des missions des RASED et la formation continue ne sont pas écartées. En l'état, l'ensemble de ces mesures, ne répond pas aux besoins des écoles et aux attentes de la profession.

Le SNUipp a décidé de consulter les enseignants des écoles avant de donner une réponse au ministre sur le texte proposé.



"Suppression" du Samedi matin

RELEVÉ DE CONCLUSIONS COMMUN

Etabli entre
le Ministre de l'éducation nationale,
le SE-UNSA,
Syndicat des Enseignants-UNSA
et
le SGEN-CFDT

Fédération des Syndicats Généraux de l'Education Nationale et de la Recherche Publique

Pour la réutilisation des heures supprimées le samedi matin, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissages à l'école primaire

Dans le prolongement du protocole de discussion conclu le 22 novembre 2007, le ministre, le SE-UNA et le SGEN-CFDT, signent le relevé de conclusions suivant sur la réutilisation des heures supprimées le samedi matin pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissages à l'école primaire.

Principes généraux

La durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est fixée à 24 heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves auxquelles s'ajoutent 2 heures d'enseignement au maximum pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Ces deux heures viennent renforcer l'action des maîtres et la différenciation pédagogique qu'ils mettent en oeuvre dans la classe avec, le cas échéant, la participation d'autres maîtres, notamment les enseignants spécialisés des RASED.

Par ailleurs, le service des enseignants est de 27 heures hebdomadaires dont 24 heures d'enseignement à tous les élèves et 3 heures (108 heures annuelles) spécifiquement consacrées à l'aide aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage, aux travaux au sein des équipes pédagogiques, aux relations avec les partenaires de l'école, ainsi qu'à des actions de formation.

Cette aide est prioritaire et nécessite une identification précise des élèves concernés, une méthodologie adaptée, une nouvelle organisation du temps d'enseignement aux élèves ainsi qu'une nouvelle organisation du travail des enseignants.

1. Le repérage des difficultés des élèves

Conformément aux règles habituelles :

- le maître de la classe effectue le premier repérage dans le cadre de l'évaluation du travail scolaire des élèves ;
- le conseil des maîtres prend les décisions organise les aides ;
- l'IEN valide les décisions d'organisation prises et assure la régulation au niveau de la circonscription.

Pour ce travail, les enseignants disposent :

- des programmes du premier degré, références en matière de connaissances et de compétences à atteindre à chaque niveau ;
- d'outils personnels, de banques d'outils, mis en oeuvre dans chaque classe avec l'appui du conseil de cycle ;
- des évaluations nationales, références précises à des moments clé de la scolarité.

2. Les dispositifs d'aides

Il s'agit de proposer une réponse adaptée à chaque élève, prenant la forme d'un Programme Personnalisé de Réussite Educative. Il s'agit de proposer une réponse adaptée à chaque élève, prenant la forme d'un Programme Personnalisé de Réussite Educative.

Il n'y a pas de dispositif national unique, l'instance la mieux à même d'élaborer un dispositif adapté est le conseil des maîtres qui prendra appui, le cas échéant, sur l'équipe éducative.

Le maître de la classe, dans le cadre de l'équipe pédagogique de l'école, met en oeuvre les aides et en assure la coordination lorsqu'il ne les conduit pas entièrement lui-même.



D'autres interventions en petit groupe peuvent être mises en oeuvre, par exemple en maternelles. Il s'appuie pour cela sur l'ensemble des moyens disponibles. Le premier de ces moyens est la différenciation pédagogique dans la classe pendant les 24 heures d'enseignement dues à tous les élèves. Pour la renforcer, notamment dans l'éducation prioritaire, le maître peut être aidé, par les enseignants spécialisés, les maîtres surnuméraires, les autres maîtres de l'école dans le cadre d'échanges de services ou d'horaires décalés.

Les élèves qui ont besoin d'aides complémentaires, peuvent bénéficier de deux heures d'enseignement au-delà de ces 24 heures hebdomadaires.

Chaque conseil des maîtres définit, dans le projet d'école, un volet d'aide qui prévoit : le repérage des élèves, les modalités d'aides mises en place, l'évaluation de leurs effets en terme de progrès des élèves. Ces modalités peuvent évoluer au cours de l'année.

Ce volet du projet d'école sera présenté au conseil d'école selon les procédures habituelles.

Le cas échéant, il prévoira, en relation avec les collectivités territoriales, l'articulation avec l'accompagnement éducatif.

La mise en place des dispositifs d'aide peut également amener à rechercher un fonctionnement sur 9 demi-journées.

3. L'implication des parents

Le dialogue avec l'enfant et ses parents est indispensable pour identifier les points d'appui permettant de conduire une action d'aide positive et efficace, pour mieux comprendre les raisons d'une difficulté qui peut n'être que passagère, pour engager chacun dans un processus de réussite scolaire.

Un emploi de temps pour chacun des élèves concernés, sera présenté aux parents.

L'adhésion des parents doit être systématiquement recherchée.

4. L'organisation du travail des enseignants

Au-delà des 24 heures hebdomadaires d'enseignement à tous les élèves, les 108 heures annuelles que doivent effectuer les enseignants sont réparties, selon les modalités suivantes :

- 24 heures de travaux en équipes pédagogiques et relations avec les parents, intégrant l'élaboration et le suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés ;

- 18 heures d'animation pédagogique et de formation ;

- 6 heures de conseil d'école obligatoire ;

- 60 heures consacrées à des actions directes auprès des élèves concernés et au temps d'organisation correspondant, ou à des interventions en petits groupes, par exemple en maternelle. Dans le cas où ces actions ne mobiliseraient pas tout ce temps pour un enseignant ou tous les maîtres de l'école, les heures disponibles seront consacrées à renforcer le temps de formation hors de la présence des élèves.

A l'école maternelle, ce dispositif, comme les autres dispositifs de la prévention de la difficulté scolaire, est centré sur la première des priorités de cette école : la maîtrise orale de la langue française. Les enseignants d'école maternelle peuvent être amenés à intervenir auprès d'élèves du cycle des apprentissages fondamentaux à l'école élémentaire.

L'application de ces dispositions aux directeurs d'école fera l'objet d'un examen particulier.

Ces éléments serviront de base pour la rédaction des textes réglementaires.



Fait à Paris, le 05 février 2008

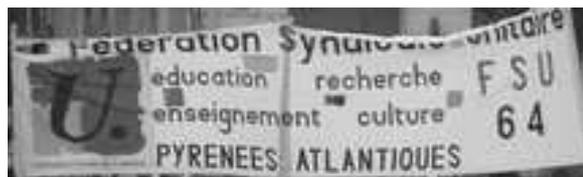
Le Ministre de l'Education nationale
Xavier DARCOS

Le Secrétaire général du SE-UNSA
Luc BÉRILLEL

Le Secrétaire général du SGEN-CFDT
Thierry CADART



"Suppression" du Samedi matin



quelques éléments d'analyse du SNUipp-FSU 64

1) Casser l'outil en réduisant les moyens

La lecture des propositions ministérielles ne peuvent être regardées (si l'on veut bien être honnête intellectuellement !) sans tenir compte du contexte de réduction massive de postes dans le service public d'éducation et d'attaques graves sur l'école et ses missions. Le SNUipp-FSU 64 considère qu'au travers de ce dossier, le ministère poursuit sa stratégie de destruction de l'École Publique (budget, carte scolaire, service minimum, EPEP, base-élèves, 23 propositions X. Darcos...) et que c'est bien la nature même de l'École Publique qui est menacée.

2) moins d'école, moins de contenus d'apprentissage et de culture pour les enfants

Ces propositions ministérielles vont être accompagnées d'une nouvelle révision des programmes. Moins d'école pour tous, moins de contenus d'apprentissage et de culture partagée peuvent-ils convenir à une École Publique ambitieuse et émancipatrice ?

Si le SNUipp-FSU a toujours réclamé la déconnexion des heures de travail des enseignants de celui des élèves, il ne peut accepter que le temps d'école ne soit pas le même pour tous les élèves !

3) cours de rattrapages contre RASED, « gavage » pour résoudre les difficultés et les inégalités scolaires

Parce que le SNUipp-FSU s'est toujours attaché à la réduction des difficultés et des inégalités scolaires, il est conscient, en particulier en lien avec les apports des chercheurs, que ce n'est pas l'allongement d'une journée d'école (déjà longue pour les plus en difficulté !), la réduction du temps de vacances par des stages de remise à niveau, le risque fort de stigmatisation et de sentiment d'échec qui en découle, l'amenuisement (voire la disparition) des dispositifs d'aides existants (RASED),... qui pourront résoudre l'échec scolaire. Le risque est grand d'assister partout à des études dirigées masquées.

C'est pendant le temps collectif de classe, à travers des dispositifs concertés (RASED, enseignants), des pratiques améliorées par une formation continue, « plus de maîtres que de classe », que l'aide doit être apportée

4) le miroir aux alouettes

Même s'il peut donner l'illusion d'un allègement de la charge de travail, il n'en sera rien.

Avalanches de PPRE, d'évaluations, de repérages et signalements divers...relations avec les parents...Pourtant notre temps de concertation ne progresse que très peu dans les propositions ministérielles.

Avec le soutien à mettre en place en équipe - d'autant que « les enseignants d'écoles maternelles peuvent être amenés à intervenir auprès d'élèves du cycle des apprentissages fondamentaux à l'école élémentaire » (puisque en maternelle, c'est bien connu, il n'y a pas d'élèves en difficulté)- c'est au contraire une augmentation du temps de travail en équipe qui se profile !

De plus, « dans le cas où ces actions ne mobiliserait pas tout ce temps pour un enseignant ou tous les maîtres de l'école, les heures disponibles seront consacrées à renforcer le temps de formation hors de la présence des élèves » ! Traduction : heures d'animation péda ou formation continue sur ce temps là pour les écoles où le nombre d'élèves en difficulté est moindre et où les équipes pédagogiques sont en nombre d'enseignants important..ailleurs, en ZEP ou dans le rural , plus particulièrement : quid de la formation !!!! Bref, les enseignants, comme les élèves, ne seront pas soumis à équité du temps de travail, du temps de formation !!! Ou comment désorganiser les écoles, créer encore plus d'inégalités territoriales, sociales...

5) la belle entourloupe !

Bientôt on pourra sans doute lire dans la presse que les enseignants réclament encore des moyens alors qu'on leur a donné du temps pour lutter contre l'échec scolaire !

Ah mais au fait, ces deux heures en plus pour les enfants en difficulté, c'est bien les deux heures qu'ils avaient déjà le samedi et qu'on leur a supprimé ?! Et oui, au mieux c'est un maintien de l'existant !!!

Si ce n'est que dorénavant, il se fera sans les copains, ceux qui sont « bons », ceux qui iront en vacances ou qui pourront profiter des activités culturelles après le temps de classe ...

Quelle drôle de vision de la pédagogie différenciée !...mais quel bel exemple d'une école qui stigmatise l'échec...et en fait une sanction individuelle !

"Suppression" du Samedi matin

ANALYSES ET DEBATS

D'abord interroger le postulat de départ

Le titre du relevé est en lui-même tout un programme.

Supprimer des heures de scolarité obligatoire pour développer la lutte contre la difficulté scolaire. Moins d'heures de cours pour plus de réussite. Il faut oser, est-on tenté de dire !

72h de cours sur l'année en moins, soit l'équivalent de 3 semaines d'école... La semaine scolaire organisée sur 4 jours... Et personne, dans les médias et au ministère (bien entendu) ne s'interroge sur le postulat de départ. Le ministre a décidé, donc on ne saurait revenir en arrière (à quoi bon quand on a raison) ?? La méthode suivie et la pensée ministérielle sont exécrables. Balayées les études et les réflexions sur les rythmes, moi X. Darcos, je tranche...

L'élève français travaillerait trop par rapport à ses copains européens.

L'année scolaire est calculée sur 36 semaines, soit :

$36 \times 26H = 936H$ /an mais en moyenne une année scolaire se situe plutôt aux alentours de 900H (34,5 semaines). Certaines années, l'année était descendue à 870 H.

La perte des 2 H/ semaine représente une perte de 72 H (soit 8% des heures totales)

On arrivera donc au mieux à :

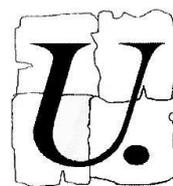
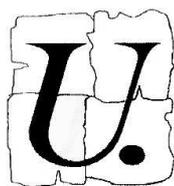
$900 H - 72 H = 828 H$

En enlevant les heures de récréation (soit 80 H/an à raison de 35 min/jour), on atteint 748 H d'enseignement.

La moyenne des pays de l'OCDE pour les enfants scolarisés de 7 à 8 ans est de 769 H/an de 9 à 11 ans est de 814 H/an.

La semaine de 4 jours, seule réponse possible à la demande sociale ?

Il ne s'agit pas de nier l'aspiration sociale forte au week end libéré (encore faut-il nuancer selon les milieux sociaux et les situations géographiques) mais, entre la libération du samedi matin et la semaine de 4 jours, il y a toute une série d'organisation de la semaine beaucoup plus profitable à la réussite des élèves que les 4 jours,



unanimentement considérés comme pénalisant pour les élèves en difficulté. En quoi le maintien du mercredi matin était-il dommageable ?

Et les programmes ?

Car, il y a bien entendu un problème... moins d'heures de cours, plus d'EPS, une langue vivante, le B2i, + de maths et de français donc moins de ... ? musique ? arts plastiques ? découverte du monde ? pour qui, ceux qui en auraient le plus besoin ??? Et là, le ministre élabore seul, les nouveaux programmes au motif que les anciens sont mauvais, sans qu'aucun bilan n'ait été tiré et sans que ceux-ci n'aient même été évalués sur toute une scolarité primaire. Et surtout, pas question de globaliser la discussion, de mettre l'ensemble des problématiques sur la table. Les organisations syndicales ne sont appelées qu'à discuter de la mise en œuvre de la pensée ministérielle.

On aura les savoirs fondamentaux sur le temps obligatoire et les autres (enfin pour les familles qui ont les moyens) à l'atelier payant du centre social ou de la mjc du coin.

Et la journée scolaire ?

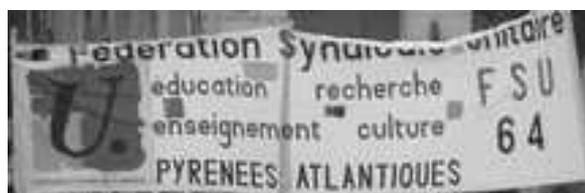
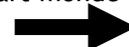
Les textes actuels interdisent de dépasser les 6 heures quotidiennes pour les enfants d'âge primaire. Toutes les études montrent que la journée scolaire est trop longue.. mais, pour faire passer son orientation, X. Darcos tord les textes, 30 mn par jour, 1h 2 fois par semaine... ce sera « hors du temps scolaire obligatoire ».

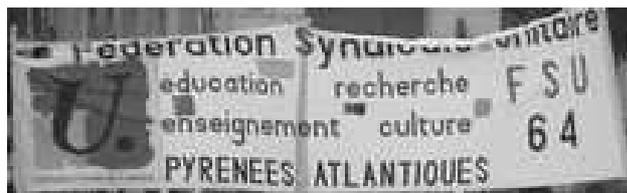
Premier bilan d'étape

Encore une fois la méthode ministérielle est exécrable.

Une annonce populaire « la libération du samedi matin » -qui seule fera la une de la presse et dans le même temps, on passe à la semaine de 4 jours, la journée de 6h30 ou 7h, la diminution du temps scolaire et la notion de service public à géométrie variable... le tout au nom de l'aide aux enfants en difficultés. Excellent exercice de mystification pourrait-on dire !

Qui a entendu le point de vue de F. Testut, spécialiste des rythmes, d'ATD quart monde ou des parents d'élèves ?





Nouvelle semaine, nouvelles missions, nouvelle école

Un service public à géométrie variable pour dissimuler la réduction drastique des moyens

Confronté à une pénurie de moyens (et à une pénurie programmée puisque 90 000 postes d'enseignants doivent être supprimés d'ici 2012), X. Darcos applique les logiques libérales en oeuvre dans tous les services publics : réduire l'offre générale et offrir « un filet de sécurité » à certains. Comment faire plus avec moins ou faire payer par tous un saupoudrage dont la pertinence reste à démontrer.

24H pour certains et 24h+2 pour d'autres. Un service public à plusieurs vitesses et à géométrie variable se met en place. Ce sont les fondements du service public, le principe d'égalité, qui est mis en cause.

En touchant au principe d'égalité (de droit et d'accès) de l'école primaire, c'est une rupture insidieuse mais réelle et donc totale avec les principes de service public. La cohésion d'intérêt et la cohésion sociale et de là, la solidarité se construisent dans le principe d'égalité.

Comment justifier à des parents de couches moyennes que leurs enfants auront moins d'école parce que, comme dirait Benisti, "les pauvres, dont les parents ne s'occupent pas" ont besoin de plus d'école.

Imagine-t-on, à terme, l'effet socialement désintéressé que des mesures de ce type peuvent provoquer dans les consciences ?

Ce serait la première fois qu'une politique scolaire pour l'école maternelle et élémentaire ne serait pas financée par l'impôt mais par une partie des élèves et des familles !!!

Alors que nous connaissons, une situation très dégradée dans la plupart des départements que ce soit pour les remplacements, les taux d'encadrement, la reconnaissance de la maternelle, le droit à la formation initiale ou continue, le manque de personnels Rased, l'annonce de 11 000 suppressions d'emplois, la diminution du nombre de places au concours pour la 4^{ème} année consécutive, le

"Suppression" du Samedi matin

budget qui ne prévoit que 580 créations pour 37 000 élèves supplémentaires, X. Darcos ose se présenter comme le ministre de la réussite scolaire et occupe la une des médias sur ce thème. Bravo l'artiste !??

Quelle école ? Quelles missions ?

La place de l'aide aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage

1^{er} constat, le protocole ne fait aucun bilan des dispositifs, des réussites, des pratiques existants. L'implicite, c'est que le service public ne fait pas son travail... que nous avons atteint le maximum de ce que nous pouvions atteindre dans ce cadre.

2 grands axes structures cette pensée Darcosienne : Cela relève d'abord de la différenciation pédagogique avec individualisation et PPRE et ensuite de soutien dans des dispositifs en dehors du temps scolaire.

Après les contrats de réussite éducative, on a les heures supplémentaires du soir ou du midi... hors du temps scolaire obligatoire. On renvoie hors du temps scolaire ce qui constitue le cœur de notre mission, œuvrer à la réussite de tous les élèves.

Comment mettre en place la différenciation quand les moyennes par classe augmente (la grille des fermetures et des ouvertures est revue à la hausse) ? Quelle intervention des RASED ?

Comment faire entrer tous les enfants dans les apprentissages ? Aucune réflexion ! **Le seul modèle qui semble s'imposer est celui de répétiteur, celui des boîtes privées de soutien scolaire dont le marché explose.**

De fait, ce seront les élèves les plus en difficultés qui connaîtront un alourdissement de leur journée de travail (un travail en vis à vis ou en tout petit groupe est bien plus dense et fatigant), alors que les autres auront davantage de temps pour les activités sportives, culturelles, artistiques, le jeu... On peut craindre ainsi un renforcement des inégalités et l'instauration d'une école à 2 vitesses.

On aura les savoirs fondamentaux sur le temps obligatoire et les autres activités (enfin pour les familles qui ont les moyens) à



"Suppression" du Samedi matin



l'atelier payant du centre social ou de la MJC du coin.

La place des RASED et les postes surnuméraires

Entre le premier protocole qui les ignorait et la dernière version, on note bien entendu une évolution suite aux diverses interventions syndicales. Mais peut-on pour autant parler de victoire syndicale ? Une lecture plus attentive réduit immédiatement la portée de ces mentions qui ne sont signalées que pour les ZEP... Doit-on en déduire qu'ailleurs ils n'ont pas d'avenir ?

Le refus ministériel de répondre à une question sur l'avenir des RASED, le lendemain lors de la réunion des IEN, mentionnant juste qu'il « allait rafraîchir leurs missions », renforce nos inquiétudes.

La crainte de voir les postes Rased servir de réservoir d'emplois en période de pénurie, de voir leurs missions évoluer vers celle de « conseillers pédagogiques » sorte de SAMU de la difficulté scolaire sort renforcée par la lecture du protocole.

Evaluation et repérage des élèves

Sur temps scolaire, ce sera une de nos missions essentielles pour repérer les élèves à qui l'on proposera du soutien hors temps scolaire obligatoire ou pendant les vacances ! Mais, à aucun moment n'est interrogée la pertinence de cette pratique. Que vont ressentir les familles et les enfants ainsi repérés.

Qui ne se rappelle des heures de colle où nous devions retourner à l'école ?

Imagine-t-on la traversée du village ou du quartier pour retourner à l'école le mercredi matin, le samedi matin ? « *Tiens, c'est le petit machin... il a bien du mal à l'école* ». On voudrait stigmatiser, ghettoïser l'individu, la famille, que l'on ne s'y prendrait pas autrement.

Et, sur quelles bases réglementaires, quelles obligations se feront ces heures sup ?

« *On cible désormais l'individu en rejetant la dimension du collectif, du groupe, de l'équipe. Les projets personnalisés de réussite éducative (PPRE), les dispositifs mis en place dans le cadre des dispositifs de réussite éducative prévus par la loi de cohésion sociale (DRE), la systématisation des évaluations individuelles, la stigmatisation des faibles (heures supplémentaires le samedi matin, stages de rattrapage pendant les vacances) vont dans le même sens. On attribue la responsabilité de l'échec ou de la*



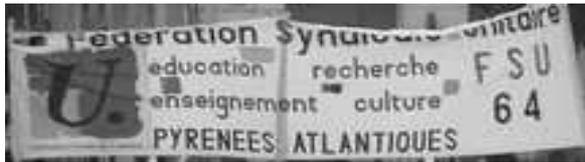
difficulté à la personne et à la famille, jamais au système ou aux pratiques pédagogiques. L'élève ne travaille pas assez, il ne fait pas ses devoirs, il n'apprend pas ses leçons, il ne parvient pas contrairement à d'autres à faire chez lui hors temps scolaire ce que l'école n'a pas su faire chez elle pendant le temps scolaire. Ses parents ne font pas leur travail d'assistants, de répétiteurs, de sous-enseignants. On lui imposera donc de nouvelles doses massives de cette soupe qu'il n'a jamais digérée et qu'il digérera de moins en moins malgré tous les efforts d'explication (« tu n'as pas compris, pourtant je te l'ai expliqué dix fois »), car il est impossible de remédier efficacement et durablement ce qui n'a pas été d'abord « médié » **Pierre FRACKOWIAK IEN**, chercheur et par ailleurs responsable du syndicat des IEN de l'UNSA (remarque perfide, pourquoi le SE UNSA ne prend-il pas en compte la pertinence de cette analyse et se précipite-t-il pour signer le protocole)

La difficulté scolaire est ramenée à une question "naturelle" liée soit à des possibilités moindres, soit à des parents défaillants qu'il faudra encadrer pour ne pas dire rééduquer.

En avançant le contrat et l'individualisation comme axe majeur, chaque jeune devient le seul et unique responsable de son propre échec. La question sociale et des moyens pour la transformation du système sont totalement occultées. On justifie ainsi un système à plusieurs vitesses avec des orientations et sortie du système de plus en plus jeune (on parle d'un nouveau palier dès la 5^{ème})

La régulation du système

Chaque école sera libre de son projet, chacun de sa pédagogie, (l'IEN aura quand même un œil)... mais, dans le même temps Darcos affirme sa volonté d'avancer à grands pas vers les EPEP (cf



rapport Pochard) et là, le super directeur, nouveau chef d'établissement sera le régulateur patenté, interface avec les collectivités locales.

Comment ne pas faire le lien aussi avec la suppression de la carte scolaire et la publication du résultat des évaluations dans la presse? En guise de transformation progressiste de l'école, on a une régulation par le marché. Les parents d'élève, les familles sont renvoyés au rôle de consommateur qui pourra zapper en fonction du de la carte de visite des établissements.

Quand aux enseignants, leur future évaluation sera fonction des résultats obtenus aux évaluations. « *J'ai toujours dit que je préférais évaluer les résultats plutôt que d'inspecter la conformité des méthodes...* ». **Darcos** devant les cadres en formation.

Pratique pernicieuse qui conduira à bachoter et à trafiquer les résultats.

« *L'école va finir par faire uniquement ce qui est évaluable. Or les ambitions de la république ne le sont pas toujours. Il est effrayant de voir cette machinerie s'étendre et exiger des résultats quantifiables et immédiats. Elle ignore que la formation d'un élève n'a rien à voir avec la fabrication d'une marchandise. Elle ignore que la relation pédagogique se négocie dans la durée, qu'une politique de prévention ne peut pas s'évaluer puisque prévenir, c'est précisément empêcher d'advenir. L'éducation, ce n'est pas la production d'individus calibrés. On sait obtenir de bons résultats immédiats : il suffit de bien sélectionner à l'entrée, de bien calibrer en cours de route et d'écarter les élèves qui n'entrent pas dans le moule. Ce pilotage par le résultat va mettre une pression terrible sur les enseignants.* » **Philippe Meirieu**

L'organisation du temps de travail des enseignants et des écoles

On va assister à une différenciation accrue des modes de fonctionnement et des obligations. Entre les écoles qui auront très peu de PPRE et qui permettront de bénéficier de plus d'heures de formation et les écoles ZEP à fort potentiel de PPRE où les collègues n'auront pas ces heures de formation.

Entre collègues de maternelle dont certain-e-s devront intervenir en cycle 2... mais le ministre vient d'annoncer la fin des cycles !

Diminution réelle de la charge de travail ou illusion de communication

6 heures de concertation en plus, 2 h de moins .

"Suppression" du Samedi matin

devant le groupe classe, peut laisser penser dans un premier temps que l'on assiste à une diminution de la charge de travail. Si l'on ne veut pas tomber dans le travers de remettre une louche d'une même potion à certains élèves qui ne l'ont déjà pas digérée, la préparation pour des groupes de soutien, différents du groupe classe, est un véritable travail spécifique supplémentaire. Quand on ajoute les PPRE, les évaluations, les PPS, le repérage des élèves pour les stages pendant les vacances... la barque finit par déborder

Conclusion... provisoire

X. Darcos essaie de mystifier l'opinion publique - parents d'élèves et enseignante- en « saucissonnant » les problèmes. Annonces démagogiques aidant, il cherche à déplacer le centre de gravité des discussions pour éviter que la globalité de sa politique éducative ne soit mise en évidence.

« Certes, il y a la carte scolaire, les suppressions d'emplois et de postes mais bon, moi, X. Darcos je suis le ministre de l'aide à la difficulté scolaire, c'est le plus important » semble nous dire Darcos.

A travers la recherche des signatures des organisations syndicales, X. Darcos vise à se présenter comme le ministre de la réussite scolaire. Et espère que l'opinion publique lui décernera implicitement ou explicitement ce brevet.

Et demain les organisations syndicales seront invitées à ratifier au Conseil Supérieur de l'Éducation les décrets qui entérinent la mise en place de ce système à plusieurs vitesses. Il veut cantonner les représentants des personnels à discuter de quelques modalités d'application de sa politique sans jamais poser la globalité de cette politique.



"Suppression" du Samedi matin

DES REACTIONS...



Interview François Testut

professeur en psychologie à l'université François Rabelais de Tours et spécialiste des rythmes scolaires

A qui va vraiment profiter cette mesure ? Qui va bénéficier de ce samedi en moins ? Les enfants ? Les parents ? Les enseignants ?

François Testu : Ceux qui risquent d'en profiter le plus, ce sont les adultes, et plus particulièrement les parents qui ne travaillent pas. Et ce ne sont pas tous les parents qui ne travaillent pas le samedi. D'autre part, quelques enseignants, qui n'ont pas saisi toutes les conséquences que cela peut avoir. Mais surtout pas, à mon avis, les enfants. Ou alors certains enfants qui auraient leur week-end occupé et bénéficieraient d'un accompagnement, et seraient en mesure de participer à des activités familiales. Mais ce n'est pas le cas pour tout le monde.

Est-ce que la coupure du week-end - deux jours pleins désormais à partir de septembre 2008 - n'est pas trop longue du point de vue des apprentissages ?

François Testu : La coupure du week-end a des conséquences différentes sur les comportements et les apprentissages selon les enfants. Je m'explique. Les enfants qui ont la chance de bénéficier d'un environnement familial, culturel, social qui leur permet de vivre bien leur week-end ne présentent pas de perturbations dans leur comportement, ni dans leur apprentissage.

Ils se remettent en route le lundi normalement. A l'inverse, ceux qui sont livrés à eux-mêmes - et il y en a de plus en plus - pâtissent du week-end. Ils font une reprise plus difficile le lundi, voire jusqu'au mardi matin. Nos travaux le montrent clairement. C'est pourquoi nous sommes un peu dubitatifs. Nos travaux montrent bien que ces enfants qui sont en difficulté présentent des rythmicités atypiques. Et par voie de conséquence, des comportements inadaptés en classe et des performances plus faibles.

Il y a vingt ans, des études montraient que la semaine de quatre jours étaient pénalisante pour les élèves en difficulté. Que disent les recherches plus récentes ? Y a-t-il confirmation ou infirmation ?

François Testu : La même chose. C'est un sujet assez tabou, même scientifiquement. La plupart du temps, ce sont des travaux menés dans le cadre de notre équipe. La conclusion est la même : la semaine de quatre jours est source de perturbation d'un point de vue rythme propre à l'enfant. Surtout pour les enfants qui sont livrés à eux-mêmes et ne bénéficient pas de soutien. On a unanimement écrit un manifeste contre les quatre jours il y a quelques années. Les enfants d'aujourd'hui, même s'ils évoluent, leur comportement est le même.

ATD Quart Monde contre la suppression des cours du samedi matin

Allongement de la journée scolaire : des mesures au détriment des enfants, en particulier les plus défavorisés

Suite à la décision gouvernementale de supprimer les cours du samedi matin pour tous les élèves du primaire dès la rentrée 2008 (28 septembre 2007) et dans l'attente des mesures sur l'école primaire, le Mouvement ATD Quart Monde souhaite donner le point de vue qu'il tire de son expérience : des mesures allant dans le sens de l'allongement de la journée scolaire privilégient les adultes au détriment des enfants, tout particulièrement les plus défavorisés.

Les enfants les plus éloignés de la culture et des savoirs scolaires ont besoin d'une continuité de présence à l'école. Ils ont besoin de régularité et non de ruptures prolongées qui leur sont nuisibles.

Un étalement régulier du temps scolaire tout au long de la semaine est nécessaire pour que ces enfants puissent vivre sereinement des temps consécutifs de découverte, de perception et de construction des concepts. Cela ne se fera pas par un alourdissement de la journée scolaire mais par une répartition du temps scolaire de la façon la plus continue possible au long de la semaine.

Ce n'est l'intérêt de personne, à long terme, de privilégier les adultes, enseignants ou parents, qui demandent un plus long temps de week-end par rapport à des enfants qui sont de plus en plus dispersés.

Le Mouvement ATD Quart Monde rappelle que le lieu privilégié de la lutte pour la réussite scolaire est la classe dans son fonctionnement normal, et non un dispositif allongeant la journée scolaire et stigmatisant

"Suppression" du Samedi matin le SNUipp-FSU. consulte la profession

DONNEZ VOTRE AVIS !

Le travail des enseignants

- 1• Un temps de 60 heures consacrées « à des actions directes auprès des élèves concernés et au temps d'organisation correspondant... ». Cette modalité d'organisation de travail des enseignants découlant du dispositif vous paraît-elle acceptable ?
- 2• Les 18 heures annuelles consacrées aux travaux en équipes pédagogiques passent à 24 heures en y ajoutant les « relations avec les parents, intégrant l'élaboration et le suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés ». Est-ce selon vous acceptable ?
- 3• Les 12 heures dévolues à l'animation pédagogique deviennent 18 heures annuelles consacrées de manière globale à l'animation et à la formation. Est-ce selon vous acceptable ?

La réussite des élèves

- 4• La suppression de 2 heures hebdomadaires d'enseignement pour tous les élèves vous paraît-elle acceptable?
- 5• Les 60 heures consacrées « à des actions directes auprès des élèves concernés et au temps d'organisation correspondant... ». Est-ce que vous pensez que cela peut aider à résoudre les difficultés d'apprentissage des élèves ?
- 6• Les mesures pour la maternelle (intervention en petits groupes centrée sur la maîtrise orale de la langue française et possibilité d'intervenir en cycle 2) vous paraissent-elles acceptables ?

Appréciation générale

- 7• Pour vous, le relevé de conclusion « pour la réutilisation des heures supprimées le samedi matin, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissages à l'école primaire » est-il acceptable?
- 8• Selon vous, le SNUipp doit-il signer ce relevé de conclusion ?

Répondez
directement par le net
en
vous connectant à :
[http://www.snuipp.fr/
samedi_matin/](http://www.snuipp.fr/samedi_matin/)

Communiqué FCPE nationale

La FCPE attend toujours de connaître les modalités de mise en œuvre pour les élèves de l'annonce ministérielle sur la suppression de la classe le samedi matin dans le premier degré. Elle réaffirme son opposition à une diminution du nombre d'heures annuelles de classe pour les élèves. Selon le ministre, la suppression du samedi matin à l'école sera compensée par la répartition des deux heures correspondantes sur le reste de la semaine pour aider les élèves en grande difficulté.

La FCPE exige le maintien des 936 heures pour tous avec des rythmes respectueux des enfants et un soutien scolaire adapté aux difficultés des enfants.

Ce dont les enfants ont besoin, ce n'est pas de moins d'Ecole mais de mieux d'Ecole !

A ce jour d'ailleurs, les textes imposent toujours que les élèves du primaire bénéficient de 936 heures annuelles, puisque le ministre n'a pas présenté au CSE (Conseil supérieur de l'éducation) d'arrêté visant à remettre en question cette disposition...

Récemment, le ministre est intervenu à la télévision pour annoncer que des stages de rattrapage seront mis en place pendant les vacances scolaires - et ce, dès les vacances de printemps 2008. Mais cela ne rentre vraisemblablement pas dans le cadre du report des 2 heures supprimées le samedi matin... Pourquoi toujours chercher hors de l'Ecole ce que l'Ecole devrait faire ? L'Ecole doit être son propre recours.

La FCPE rappelle au passage que les vacances scolaires permettent aux enfants de se reposer : faut-il priver de repos ceux qui peinent à l'Ecole ?

Et pendant que le ministre annonce des solutions de type « usine à gaz » pour « sauver » les élèves en difficulté, son ministère œuvre - mais sans médiatisation cette fois- à la disparition des RASED (Réseaux d'aide et de soutien aux élèves en difficulté) en supprimant des postes et les possibilités de formation des maîtres spécialisés... Ce qui permet de réduire encore la dépense intérieure d'éducation comme depuis 10 ans !

La FCPE exige que les structures qui existent pour aider ces enfants sur le temps scolaire soient dotées de personnels formés convenablement et en nombre suffisant. Ainsi, la prise en charge sera rapide et adaptée. C'est de cette rapidité d'intervention que dépend largement son efficacité.

Entre tout ce flou et le report des mesures de carte scolaire après les élections municipales, nul ne sait ce 6 février ce que sera la rentrée du 2 septembre à l'école primaire. **Que d'annonces ! Que d'incertitudes ! Que d'impréparation !**

IL Y A DES VIDES
QUE NOS ENFANTS
N'OUBLIERONT PAS...



Résistance !
06 63 97 58 83 • 06 85 68 64 75 • resfales@no-log.org
www.educationsansfrontieres.org

(Jusqu'en déplacement 33)
Réunion ouverte, tous les mardi à 19 h • Bourse du travail d'Alès



**21 février
12h
maternelle
Sarrailh à
Pau :**
le SNUipp 64 organise une réunion sur la situation des élèves sans papiers. Plusieurs militants du Réseau Education Sans Frontières seront présents et animeront les échanges. *Amener le casse-croûte.*

SNUipp 64

14, av. de Saragosse
64 000 PAU
tél. : 05 59 80 28 27
Fax : 05 59 80 67 50
Mail : SNU64@snuipp.fr

PERMANENCES
du lundi au vendredi
de 14 à 17 heures.

DÉLÉGUÉ(E)S du PERSONNEL

Mathilde BLANCHARD
Yann MOREAU
Catherine BEAUMATIN
Renaud BOUSQUET
Danièle JARRIE
Jean-Paul RODRIGUEZ
Cécile SENDERAIN
Christophe IZARD
Marie-Christine BALDONADO
Georges BELLES
Hélène OURY
Monette LACOMME-DUMAS

SECRETARIAT DÉPARTEMENTAL

Yann MOREAU
1er degré
Catherine BEAUMATIN
Georges BELLES
Renaud BOUSQUET
K. ALCHOUROUN-PETRISSANS
IUFM - Début de carrière
Mathilde BLANCHARD
Collège
Huguette MAZET
ASH / SEGPA
Françoise DALIA
Isabelle SARGENI-CHETAUD
Trésorerie
Danièle JARRIE
Jean-Philippe CHETAUD

Site Internet

Vous trouverez en ligne toutes les infos d'actualité, les actions en cours, les infos administratives ...
<http://www.snuipp.fr/64>

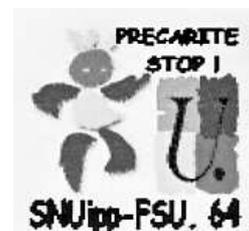
SNUipp-FSU. 64 :

Par vous...

Pour vous...

Avec vous...

Syndiquez-vous !



Agenda syndical du SNUipp-FSU 64 du 12 au 22 février 12 février 18h15

conseil syndical extraordinaire du SNUipp 64 sur la suppression du samedi matin

13 février 14h

devant l'Inspection Académique à Pau :

Rassemblement Précarité STOP à l'appel du SNUipp-FSU, SNES, CNT et comité des précaires EVS, AVS... mais si, vous savez, ceux qui vous aident au quotidien dans vos écoles pour quelques sous et qui s'en iront pointer à l'ANPE, sans formation, sans espoir de contrat reconduits, sans remerciements.... l'aide jetable plutôt que des emplois statutaires avec formation, c'est aussi ça le vrai visage de l'école de la « politique de civilisation »

Co-voiturage pour les collègues du Pays Basque : Parking du rond point de l'entrée de l'autoroute A64 à Mouguerre/ST Pierre d'Irube à 12h30.

14 février 11h

IUFM réunion syndicale du SNUipp 64 spécial mouvement

14 février 14h

CAPD ordre du jour : départ formation CAPA-SH, liste d'aptitude de direction, mouvement interdépartemental. Vous êtes concernés, n'hésitez pas à contacter le SNUipp et ses délégués du personnel

15 février 14h Pau

demi-journée d'info syndicale du SNUipp 64 (complexe de la république)

Vendredi 22 février 2008 à 20h30

complexe de la République à PAU

Collectif 64 « non à Base-Elèves » SNUipp-FSU - SGEN-CFDT - CGT Education- FCPE - Ligue des Droits de l'Homme - Mouvement contre le Racisme et l'Antisémitisme - Collectif anti-délation 64, RESF

Conférence-débat avec Claude-Marie VADROT Grand reporter Journaliste à Politis, Auteur de « La grande surveillance » Démocratie en liberté surveillée ?